

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 160

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 160 public

Renforcer l'exécutif certes: mais n'oublions pas de renforcer la démocratie

Il y a une image de la vie politique suisse que les journalistes parlementaires notamment, développent avec toujours plus d'insistance: le Conseil fédéral serait progressiste, plus à gauche que le Parlement. En effet, au cours de la législature qui s'achève, les Chambres ont refusé systématiquement au gouvernement des moyens d'action en matière conjoncturelle: rôle plus important attribué à la Banque nationale (instrumentarium), dépôt à l'exportation. Le peuple lui, est encore plus conservateur: la crainte d'un référendum pèse lourdement, dans le sens de l'immobilisme, sur les décisions lors de l'élaboration des lois. En politique étrangère il est évident que le gouvernement est en avance sur la population; dans la conclusion de son rapport sur l'ONU, publié en 1969, le Conseil fédéral laisse entendre clairement que, s'il s'abstient de recommander actuellement l'adhésion, c'est en raison de l'opinion publique. D'autre part si les négociations avec le Marché commun vont bon train, c'est parce que notre exécutif a les mains libres dans ce domaine.

Un conservatisme dynamique

Cette description reste à la surface des choses. Plutôt que d'expliquer le fonctionnement de la démocratie helvétique, elle crée des contradictions. En effet, il faudrait expliquer comment un Parlement « serre-freins », comme on aime à le nommer, peut élire un gouvernement plus à gauche que lui.

Progressisme, axe droite-gauche ne rendent pas compte de la réalité. En fait le pouvoir étatique en Suisse est faible si on le compare à celui des démocraties occidentales. Mais l'évolution de l'économie mondiale, les restructurations et les crises qui en résultent, font que notre pays doit maintenant rattraper un retard sur le plan institutionnel. Obéir à cette logique capitaliste du développement industriel, est-ce du progressisme? Le Conseil fédéral est-il de gauche? Non évidemment. Comblé le retard ce n'est pas remettre en question la distribution du pouvoir économique, le statut de la propriété. Le Conseil fédéral fait preuve de conservatisme dynamique lorsqu'il propose des adaptations nécessitées par l'évolution économique. Il n'a que quelques longueurs d'avance sur le parlement qui, représentants des groupes dominants aux intérêts immédiats divergents, ne sait faire preuve d'auto-discipline que dans des situations d'urgence ou de crise: il vote alors sans regimber arrêtés d'urgence et projet d'article constitutionnel, comme à la fin de cette législature.

Dynamisme, parce que mieux que le parlement, le gouvernement s'essaie à prévoir l'événement. Conservatisme? C'est M. Celio lui-même qui le définit dans le supplément du journal « Le Monde » (26-27 sept. 1971) consacré à la Suisse, sous le titre significatif « Le renforcement du pouvoir fédéral conditionne la survie du régime libéral »: « ... à la différence d'une époque révolue où la liberté du commerce et de l'industrie était précisément fonction d'une non-intervention de l'Etat, la survie d'un régime libéral d'économie de marché n'est actuellement possible que par l'introduction de certaines restrictions et de certaines mesures préventives. » On ne saurait être plus clair.

Le peuple souverain ?

Reste le peuple. Il est de bon ton également de souligner son conservatisme. A l'appui de ce jugement on cite le fait que, durant les quarante dernières années, une seule initiative a été acceptée. Il faudrait tout d'abord rappeler qu'en 1955 une initiative

« pour la protection des locataires et des consommateurs » fut acceptée par le peuple avec une majorité de 11 000 voix, mais repoussée par les cantons. Plus près de nous, l'initiative pour le droit au logement, refusée par le gouvernement et le parlement, a été rejetée par 15 000 voix seulement sur 700 000 suffrages exprimés. Pourtant l'initiative du MPF n'était pas conservatrice... Il faut ensuite se poser la question de savoir si la démocratie directe permet effectivement l'expression la plus adéquate de la souveraineté populaire. On a déjà souligné qu'elle est devenue au fil des décennies un instrument au service des groupes de pression les plus puissants, puisqu'il est fréquent que les frais d'une campagne référendaire dépassent le million de francs.

Mais il y a plus. Les grands débats idéologiques ont eu lieu au XIX^e siècle. Le dernier au XX^e siècle a peut-être été le combat pour l'AVS. Les luttes aujourd'hui se circonscrivent aux moyens à utiliser pour parvenir à certains buts. Ce qui ne signifie pas que l'idéologie en soit absente; elle est moins apparente. La politique des moyens n'arrive pas à se débarrasser de considérations techniques qui rebutent le citoyen. Restent alors les slogans. Les plus démagogiques, les plus conservateurs triomphent souvent.

Le conservatisme d'un groupement humain d'une certaine dimension est une loi sociologique bien connue. Mais il ne s'agit pas là du même conservatisme que celui qu'on attribue au parlement. Chez l'un c'est l'expression propre à une masse informe; chez l'autre c'est l'expression consciente d'intérêts précis. Ce qui frappe en effet dans l'exercice de la démocratie directe, c'est l'ambiguïté qui caractérise la volonté populaire. Dans l'expression d'un oui ou d'un non on peut déceler toute une série de motivations qui ont peu ou rien à faire avec l'objet en litige. Ainsi pour l'initiative Schwarzenbach: après la stupeur passée, il a bien fallu trouver d'autres explications que celle du racisme pour en comprendre le résultat. Et la grogne populaire n'avait que peu de rapport, objectivement, avec le nombre de travailleurs étrangers. De même en 1966 lors de la fameuse votation sur le contrôle des loyers, si claire dans sa formulation, le Conseil fédéral avait songé à faire effectuer un sondage d'opinion après la votation pour savoir ce que désirait réellement le peuple.

Un renforcement de la démocratie

Dans ces conditions un renforcement de l'exécutif n'est pas une option progressiste. Nous avons toujours soutenu qu'une extension des compétences du Conseil fédéral était nécessaire; nous sommes partisans d'un parlement professionnel (cf. DP 158). Mais nous ne suivons pas ceux qui, dans un même mouvement, voient une simplification, une rationalisation de notre système politique, dans l'affaiblissement progressif de la démocratie directe. Nous avons dit les insuffisances de ce monument helvétique. Ce n'est pas améliorer la démocratie que d'abattre purement et simplement le monument. Si la démocratie directe favorise l'ambiguïté, si elle est devenu un écran au service du conservatisme, c'est le rôle de la gauche d'imaginer d'autres formes, d'autres canaux qui permettent aux citoyens de contrôler efficacement des pouvoirs exécutif et législatif plus forts. Il s'agit de démocratiser la société helvétique à tous les niveaux et dans tous les domaines. Et pour commencer nous pouvons essayer de donner un contenu dynamique à l'initiative des syndicats sur la participation.

Bi-mensuel romand

N° 160 27 octobre 1971 Huitième année

Rédacteur responsable: Pierre-Antoine Goy

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

1000 Lausanne 9, Case 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Laurent Bridel
Bernard Crettaz
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favre
Jean-Pierre Ghelfi
Martin Schwartz

Le N° 161 sortira de presse le 12 novembre 1971